

L'information sans filtre des Associations d'actionnaires salariés

Les associations d'actionnaires salariés permettent l'information et la formation des actionnaires salariés par des personnes qui, comme eux partagent le même attachement pour l'entreprise.

■ Heureux qui comme un actionnaire salarié a fait un beau voyage. Les références aux textes anciens et à la littérature sont légion pour évoquer son périple. La parabole des talents me semble un peu éloignée du sujet compte tenu de sa référence explicite au partage, mais plus près de nous, Molière dans « L'avare » ou La Fontaine dans « La cigale et la fourmi », ont abordé ce sujet d'une façon plus pragmatique.

Quel est le lien avec le sujet qui préoccupe les quelque deux millions d'actionnaires salariés français, sans compter ceux d'entre eux qui, par la magie d'une participation transformée en titres de l'entreprise sur le PEE, deviennent, à l'instar de Monsieur Jourdain, actionnaires salariés sans le savoir ? Laissons à Chateaubriand le soin de faire ce lien : « Oh ! argent que j'ai tant méprisé, tu as

« Les animateurs de ces associations sont pour certains des élus membres des conseils de surveillance des Fonds. »

pourtant ton mérite; source de la liberté, tu arranges tant de choses dans notre existence ». Et oui, tout est dit et si un salarié change de statut pour devenir actionnaire salarié de son entreprise, l'*affectio societatis* joue moins que l'espoir d'un retour sur investissement qui lui permettra d'améliorer sa retraite, de financer un projet personnel ou tout simplement de disposer d'une réserve financière disponible. Pourtant, et ce n'est pas le

moindre des paradoxes, si son approche est différente de celle d'un actionnaire individuel dans sa motivation d'achat, elle l'est aussi lorsque cet espoir de gain semble s'évanouir dans la tempête boursière. Les résultats des enquêtes parues récemment le montrent bien.

Tout actionnaire prend un risque

La situation de l'entreprise est cependant délicate. Ayant proposé, voire incité ses salariés à investir en titres de la société, elle est confrontée à une perte potentielle de leur épargne qu'elle ne sait expliquer et qu'elle a du mal à gérer. Pourquoi ? Les augmentations de capital réservées de ces quinze dernières années ont bénéficié d'un environnement très favorable. Elles ont débuté par la privatisation de grands groupes français à forte notoriété, disposant d'une belle image et d'un solide capital confiance. Ces privatisations ont été le début de l'éclosion de l'actionnariat salarié (et individuel) dans notre pays, favorisé par l'envolée de la bourse. Cette éclosion s'est poursuivie avec la bulle technologique et des augmentations de capital réservées annuelles, voire pluriannuelles. Et puis le reflux, auquel personne, individuels comme institutionnels n'était préparé. « Adieu veaux, vaches, cochons, couvée... ». Commence alors le temps de la repentance et des règlements de compte. En effet, qui a pris la précaution d'expliquer qu'un actionnaire salarié, bénéficiant de décotes, d'abondements, de possibilités de règlement différé, de conditions fiscales exceptionnelles, est au même titre que n'importe quel actionnaire exposé au risque de marché ? « J'ai toutes les chances de voir mon épargne fructifier, mais elle

peut aussi fondre ». Discours compliqué car il laisse supposer que l'entreprise n'est maîtresse ni de son capital ni de sa destinée et que des « puissances occultes » peuvent en disposer quasi à merci.

Il y a pourtant des remèdes simples qui passent essentiellement par le partage de la connaissance et qui à nouveau nous sont donnés par la récente étude Hewitt/SGAM :

- « Il y a davantage d'échanges sur la stratégie de l'entreprise avec les différentes entités en France et à l'étranger » ; 68 % des entreprises pour 22 % des salariés sont d'accord avec cette assertion, soit un écart de 46 %.
- « Un cadre a été créé pour que les salariés qui le souhaitent puissent s'impliquer plus fortement dans l'entreprise » ; 59 % des entreprises pour 21 % des salariés sont d'accord avec cette assertion, soit un écart de 38 %.

Lutter contre l'opacité

Il y a donc une lacune dans la transparence de l'information et la formation des salariés. Seulement 21 % des entreprises du panel Hewitt ont mis en place des programmes de formation aux mécanismes financiers et boursiers. Ceci représente un travail de fond et de longue haleine que les différents services concernés n'ont pas nécessairement le temps d'effectuer, pris par l'ensemble des projets et tâches qu'ils ont à assumer. Probablement qu'ils ne souhaitent pas non plus être confrontés à des discussions avec des salariés ayant le sentiment d'avoir été floués.

Vers qui se tourner ? De nombreuses structures existent, à commencer par l'École de la bourse, institutionnelle, qui existe depuis 1997 et dispose d'un large éventail de programmes

Henri Alline
Secrétaire général
Rhodia Alliance
Président du Club
de l'épargne salariale



adaptés et adaptables. D'autres organismes aussi comme les sociétés assurant la formation des Conseils de surveillance des FCPE, ont également dans leurs programmes cet éventail de formations. La FAS (Fédération des associations d'actionnaires salariés) est en train de mettre en place un label qu'elle décernera aux sociétés de formation ayant répondu à un cahier des charges rigoureux. Dans le même temps, rapprochons-nous des teneurs de comptes et des gestionnaires financiers des PEE, afin d'élaborer une communication plus claire, plus pédagogique et plus en relation avec les attentes des salariés qui, pour la plupart, n'ont qu'une connaissance très parcellaire de ces domaines et, nous l'avons vu, des réponses insuffisantes à leurs attentes.

L'implication : le bon remède

Un choix particulièrement innovant consiste à associer fortement les actionnaires salariés à la réalisation de ces programmes de formation et de communication, par l'intermédiaire d'une association d'actionnaires salariés. En effet, au nom de quoi une entreprise ne confierait-elle pas à ses propres salariés et retraités ce qu'elle confie à des intervenants extérieurs? Pourquoi ne pas s'appuyer sur ces actionnaires salariés, ceux-là même qui ont montré l'attachement qu'ils portent à leur entreprise et leur engagement sur ces sujets?

Les animateurs de ces associations connaissent et maîtrisent particulièrement ces domaines pour lesquels ils ont manifesté une réelle appétence, sont

crédibles en interne, et sont pour certains des élus, membres des conseils de surveillance des fonds. Leur connaissance de l'entreprise, en France et hors de France, facilite les contacts et le retour de l'information sans filtre hiérarchique.

Il suffit de leur donner de réels moyens d'existence, de passer avec eux des contrats de service aux termes desquels ils s'engagent à mener un certain nombre de missions clairement définies, au bénéfice de tous. Nous aurons ainsi des actionnaires salariés plus sereins, mieux à même de relativiser le yoyo des cours et donc de leur épargne. Tout le monde y gagnera. Le salarié, l'actionnaire salarié, l'entreprise et ses prestataires, et à terme l'ensemble de ses actionnaires. ●